

## RAPPORT DE PRESENTATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 24 JANVIER 2015

### Ordre du jour

- ❖ Installation d'un nouveau conseiller municipal
  
- ❖ Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.
  
- ❖ **Finances et Patrimoine**
  - Rapport n° 2 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise – Cession des lots n° 1 et 2
  - Rapport n° 3 : Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
    1. Aménagement de la coulée verte (rive droite de l'Esches)
    2. Création d'une réserve incendie sur la ZAC de la Porte Sud de l'Oise
    3. Aménagement d'un parking rue Louis Leclère
    4. Réfection de la cour de l'Ecole Elsa Triolet
  - Rapport n° 4 : Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise pour la création d'une salle de spectacle
  
- ❖ **Enfance et Education**
  - Rapport n° 5 : Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de l'aide spécifique aux rythmes scolaires
  - Rapport n° 6 : Nouvelles modulations des horaires du multi-accueil

## **Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Monsieur René DISTINGUIN ayant démissionné de ses fonctions, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal. Conformément à l'article L 270 du code électoral, le conseiller municipal dont le siège devient vacant doit être remplacé par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée, en l'occurrence, la liste « Chambly, hier, aujourd'hui et demain ».

Monsieur Olivier KRYSIAK venant dans l'ordre de la liste, Monsieur le Maire procède à son installation dans les fonctions de conseiller municipal.

## **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales**

N° SG-DM-2014-191 portant passation d'un avenant à la convention d'audit et de conseil avec la société CTR, sise (46 bureau de la Colline 92213 Saint Cloud Cedex afin de, d'une part, modifier de la durée de la convention et, d'autre part, plafonner le montant de la rémunération à la somme de 14.999,00 € HT.

N° SG-DM-2014-192 portant passation d'un marché concernant le transport, le montage, le démontage d'une patinoire plein air de 200m<sup>2</sup> avec la société SynergIace, domiciliée (Rue 10-12 rue de l'III 68350 BRUNSTAT), pour un montant de :

Tranche ferme : 47.505,76 € TTC

Tranche conditionnelle n°1 : 5.964,00 € TTC.

N° SG-DM-2014-193 portant passation d'un marché d'assurances (véhicules à moteur et risques annexes et statutaires) :

Lot 1 : Assurance pour véhicules à moteur avec la société SMACL, domiciliée (141 avenue Salvador Allendé 79031 Niort Cedex 9), pour un montant de 17.638,30 € TTC,

Lot 2 : Assurance statutaire avec le groupement Gras Savoye (mandataire) / Generali domicilié (Immeuble Quai 33/34 quai de Dion Bouton CS 70001 92814 Puteaux Cedex), pour un taux de 2,17 % de la masse salariale, soit un montant de 45.673,00 € TTC.

N° SG-DM-2014-194 portant passation d'un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle avec l'association CONTE LA D'SSUS (276 ROUTE NATIONALE 60400 SALENCY). Ce spectacle intitulé « le coffre à contes » et aura lieu le mardi 23 décembre 2014. Le coût de cette prestation est de 500,00 € TTC.

N° SG-DM-2014-195 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux avec l'association J'ECOUTE (104 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 60230 CHAMBLY), au gymnase Aristide BRIAND, la salle de danse les mardi et samedi de 20h15 à 22h00 et de 17h30 à 19h00.

N° SG-DM-2014-196 portant passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association CERCLE DE LOISIRS EDUCATIFS DE CHAMBLY (29 RUE ANDRE CARON 60230 CHAMBLY), les gymnases Briand, Joliot Curie, Moulin Neuf avec terrain de football C, l'ancienne salle de Billard et l'Espace Carnot) pour différentes activités « boxe, yoga et théâtre etc... ».

N° SG-DM-2014-197 portant passation d'une convention de mise à disposition pour mission d'assistance à l'archivage avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise pour assurer une mission de classement des archives communales, papiers et électroniques et d'en fixer la tarification. Les tarifs applicables dans ce cadre sont les suivants :

Rapport d'audit initial : 140 €

Heure de travail de l'archiviste : 31 €

Heure de travail expert extérieur : 70 €

N° SG-DM-2014-198 portant passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association « DIAPASON (34 PLACE ARLETTY 60230 CHAMBLY), le local à usage exclusif rue Louis Leclerc pour « activités musicales » et la salle Joliot Curie pour l'activité « danse Hip-Hop » du mercredi au dimanche.

N° SG-DM-2014-199 portant passation d'un avenant N°2 à la convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association CERCLE DE LOISIRS EDUCATIFS DE CHAMBLY, les gymnases Briand, Joliot Curie, Moulin Neuf, terrains de football C, l'ancienne salle de Billard et l'Espace Carnot) pour différentes activités « boxe, yoga et théâtre etc... ».

N° SG-DM-2014-200 portant passation d'un marché de prestation d'entretien du patrimoine arboré de la ville de Chambly avec la société BELBEOC'H, domiciliée (8 rue des Hauts Reposoirs 78520 Limay). Le marché est à bons de commandes, d'une durée de un an, renouvelable tacitement 2 fois, sans excéder 3 ans, conclu sans minimum mais avec un montant maximum annuel de 68.000,00 € HT.

N° SG-DM-2014-201 portant passation d'un marché de prestation pour le renouvellement, la mise aux normes des marquages au sol et la création de la signalisation horizontale de la voirie avec la société AXE SIGNA, domiciliée (ZA les Portes du Vexin 34 rue Ampère 95300 Ennery). Le marché est à bons de commandes, d'une durée de un an, renouvelable tacitement 3 fois, sans excéder 4 ans, conclu sans minimum mais avec un montant maximum annuel de 50.000,00 € HT.

N° SG-DM-2014-202 portant passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une exposition avec l'association POUR MA POMME (LE FRESNE 49320 BLAISON GOHIER). Ce contrat a pour objet une représentation interactive autour des sculptures sonores du 13 mars au 11 avril 2015 à la bibliothèque. Le coût de cette prestation est de 3 300.00 €.

**RAPPORT N°1 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise – Cession des lots n° 1 et 2**

**Rapporteur : David LAZARUS**

**1. Cession du lot n° 1 à la SAS CHAMBLY CINEMA**

Par délibérations en date du 17 décembre 2012 et du 13 décembre 2014, le conseil municipal a autorisé la vente du lot n° 1 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise à la SAS CHAMBLY CINEMA pour un montant de 400.000,00 € HT.

Le Service des Domaines a été saisi par courrier en date du 12 décembre 2014 sur ce prix de cession.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de confirmer les dispositions des délibérations précitées et d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette cession.

**2. Cession du lot n° 2 à la société SODEARIF**

Par délibération n° 21 du 17 décembre 2012, le conseil municipal a autorisé la vente du lot n° 2 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise à la société SODEARIF dans le cadre de la réalisation du pôle de loisirs prévu dans le dossier de création de la ZAC et les promesses de vente correspondantes ont été signées.

Cependant, la date de la saisine de France Domaine étant ancienne et compte tenu de l'évolution du dossier, ce service a de nouveau été saisi sur un prix de cession de 3.200.000 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette cession.

**RAPPORT N°2 : Demandes de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (D.E.T.R.)**

**Rapporteur : David LAZARUS**

**1. Aménagement de la coulée verte (rive droite)**

Dans le cadre de la l'aménagement de la coulée verte qui conduit de Chambly à Belle Eglise, il est prévu de réaliser une passerelle et de continuer le chemin piétonnier sur la rive droite de l'Esches.

Les travaux consistent en la création du chemin et d'aires de pique-nique aménagés.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 170.000 € H.T.

Il est demandé aux conseillers municipaux :

- ❖ D'APPROUVER les nouveaux aménagements de la coulée verte ;
- ❖ D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 au taux de 40 % de la dépense (plafonnée à 150.000 €).

**2. Création d'une réserve incendie sur la ZAC de la Porte Sud de l'Oise**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Porte Sud, il est nécessaire de créer une réserve incendie.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 120.000 € H.T.

Il est demandé aux conseillers municipaux :

- ❖ D'APPROUVER la création d'une réserve incendie sur le site de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise ;
- ❖ D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 au taux de 50 % de la dépense.

### 3. Aménagement d'un parking rue Louis Leclère

La municipalité a usé de son droit de préemption afin d'acquérir la parcelle AD n° 42 sise rue Louis Leclerc avec pour objectif la réalisation d'une aire de stationnement avec traitement paysager.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 100.000 € H.T.

Il est demandé aux conseillers municipaux :

- ❖ D'APPROUVER l'aménagement d'une aire de stationnement rue Louis Leclerc ;
- ❖ D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 au taux de 50 % de la dépense (plafonnée à 77.000 €).

### 4. Réfection de la cour de l'École Elsa Triolet

La municipalité a programmé la réfection de la cour de l'École Elsa Triolet.

Les travaux consistent en la reprise des revêtements de sol, des bordures et des réseaux.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 75.000 € H.T.

Il est demandé aux conseillers municipaux :

- ❖ D'APPROUVER la réfection de la cour de l'École Elsa Triolet ;
- ❖ D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 au taux de 40 % de la dépense (plafonnée à 170.000 €).

### **RAPPORT N°3 : Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise pour la création d'une salle de spectacle**

**Rapporteur : David LAZARUS**

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'acquisition par la ville d'une salle de spectacle de 490 places au sein du complexe destiné à accueillir 6 salles de projection cinématographique.

Dans le cadre de cette opération, il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise scindé selon les phases suivantes :

1. l'acquisition, dont le montant s'élève à 3.500.000 €
2. les aménagements intérieurs, pour un coût de 200.000 € HT

**RAPPORT N°4 : Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de l'aide spécifique aux rythmes scolaires**  
**Rapporteur : Marie-France SERRA**

Afin de bénéficier du versement du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour les trois heures d'accueil supplémentaire dégagées par la réforme des rythmes scolaires, la commune doit signer avec cet organisme une convention d'objectifs et de financement concernant l'aide spécifique aux rythmes scolaires sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la convention d'objectifs et de financement telle que jointe en annexe.

*Pièce jointe : convention CAF*

**RAPPORT N°5 : Nouvelles modulations des horaires du multi-accueil « Arlequin »**  
**Rapporteur : Marie-France SERRA**

Afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des familles qui ont évolué durant ces dernières années et optimiser le taux occupationnel de la structure, sachant que les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général en dépendent, une nouvelle modulation des horaires doit être étudiée en ce qui concerne « l'accueil régulier ».

POUR RAPPEL DE 2007 A 2014		PROPOSITION A PARTIR DE JANVIER 2015	
de 7h à 8h	15 places	de 7h à 8h	14 places
de 8h à 18h	30 places	de 8h à 17h30	30 places
de 18h à 19h	15 places	de 17h30 à 18h30	22 places
		de 18h30 à 19h	10 places
Vacances de Noël :		Vacances de Noël et dernière semaine d'août :	
de 7h à 8h	5 places	de 7h à 8h	10 places
de 8h à 18h	20 places	de 8h à 8h30	13 places
de 18h à 19h	5 places	de 8h30 à 17h30	21 places
		de 17h30 à 18h30	13 places

Il est à noter que les horaires de « l'accueil occasionnel » demeurent inchangés : 8h30 - 17h30

A Chambly, le 16 janvier 2015

Ordre du jour affiché le 16 janvier 2015
---